



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. GRANGER, Mme PLU, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. DEBAT, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD.

Absents représentés : M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint (pouvoir à M. COTTEREAU), M. BERNARD (pouvoir à M. KIBLOFF), M. POYAT (pouvoir à Mme SALIN), M. GENTY (pouvoir à Mme THIRARD), Melle WALUSINSKI (pouvoir à M. MASSON), M. LALLET (pouvoir à M. BLONDEAU).

Absente non représentée : Mme GROSCLAUDE.

Secrétaire de séance : Mme FOUSSARD.

Le procès-verbal du 24 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

### I - Virements de crédits et décisions modificatives – Exercice 2009

Chaque année lors du dernier Conseil municipal qui précède la clôture de l'exercice au 31 décembre, des ajustements sont proposés sur le budget en cours, soit pour alimenter des chapitres insuffisamment pourvus, soit pour recadrer des ouvertures de crédits, en fonction des remarques de la Trésorerie ou de la Préfecture, soit pour réaliser des opérations d'ordre indispensables à la gestion comptable.

Cette année budgétaire qui s'achève ne déroge pas à la règle et Monsieur KIBLOFF premier adjoint au maire, chargé des finances, donne lecture des virements de crédits et décisions modificatives nécessaires sur l'exercice en cours :

#### Virements de crédits

##### Section de fonctionnement

*Vente du terrain 27 rue de Châteaudun :*

▪ chapitre 77 - compte 775	-	150.000,00 Euros
compte 778	+	150.000,00 Euros
▪ chapitre 77 - compte 778	-	150.000,00 Euros
▪ chapitre 023 - compte 023	+	150.000,00 Euros

##### Section investissement

*Vente du terrain 27 rue de Châteaudun :*

▪ chapitre 021 - compte 021	-	150.000,00 Euros
▪ chapitre 024 - compte 024	+	150.000,00 Euros

*Subventions Pass Foncier :*

▪ chapitre 021 - compte 2138	-	30.000,00 Euros
▪ chapitre 204 - compte 2042	+	30.000,00 Euros

*Excédent budget lotissement de la Gare – quatrième tranche :*

▪ chapitre 002 - compte 002	+	268,00 €uros
▪ chapitre 011 - compte 60612	+	268,00 €uros

**Décisions modificatives** (intégration des honoraires)

*Parc de loisirs :*

Recettes

▪ chapitre 041 - compte 2031	92.191,00 €uros
▪ chapitre 041 - compte 2033	1.959,77 €uros

Dépenses

▪ chapitre 041 - compte 2313	94.150,77 €uros
------------------------------	-----------------

*Cimetière de Villoseau :*

Recettes

▪ chapitre 041 - compte 2033	296,54 €uros
------------------------------	--------------

Dépenses

▪ chapitre 041 - compte 2313	296,54 €uros
------------------------------	--------------

*Reprise parc de loisirs :*

Recettes

▪ chapitre 010 - compte 1068	- 100.000,00 €uros
▪ chapitre 021 - compte 021	+ 100.000,00 €uros
▪ chapitre 002	+ 100.000,00 €uros

Dépenses

▪ chapitre 023	+ 100.000,00 €uros
----------------	--------------------

L'affectation du résultat 2008 est modifié en conséquence comme suit :

▪ Affectation en investissement	= 193.777,00 €uros
---------------------------------	--------------------

✓ Avis favorable à l'unanimité pour réaliser les opérations budgétaires mentionnées.

## **II - Conventions d'utilisation des locaux sportifs communaux et tarifs**

Des conventions lient la commune au Conseil général, pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des collèges. Elles sont renouvelées par avenant, chaque année, pour tenir compte des nouveaux tarifs maximaux votés par l'assemblée départementale. Ces mêmes tarifs horaires sont appliqués à la communauté de communes pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des écoles primaires et maternelles intercommunales et les accueils de loisirs.

Monsieur KIBLOFF, qui poursuit le déroulement de l'ordre du jour, précise que les tarifs proposés pour l'année 2010 sont inchangés par rapport à l'année précédente, mais qu'un avenant est tout de même nécessaire pour en valider l'application.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 les coûts de location, proposés par le Conseil général, sur l'avenant n° 8 à la convention sont les suivants :

▪ Gymnase	= 13,71 €uros / heure
▪ Salle spécialisée	= 3,73 €uros / heure
▪ Stade complet	= 14,95 €uros / heure
▪ Piscine	= 25,75 €uros / ligne d'eau

✓ Avis favorable à l'unanimité pour application des tarifs ci-dessus.

### **III - Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie**

Monsieur le maire aborde le sujet suivant à l'ordre du jour relatif au projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune. Le dossier a évolué depuis la dernière réunion du Conseil municipal où le sujet a été abordé. Une proposition de participation à 3 €uros par habitant a été envoyée aux communes qui n'avaient pas accepté de participer à hauteur de 3,50 €uros.

Les communes d'Unverre, Dampierre-sous-Brou, Dangeau et Saint-Avit-les-Guespières ont à nouveau délibéré sur cette nouvelle proposition : les communes de Saint-Avit-les-Guespières et Dangeau favorablement, les communes d'Unverre et Dampierre-sous-Brou défavorablement.

Pour lever toute ambiguïté sur les décisions des deux dernières communes évoquées, Monsieur le maire donne lecture intégrale des délibérations votées le 9 novembre 2009 pour la commune de Dampierre-sous-Brou et le 16 novembre 2009 pour la commune d'Unverre. Il souligne que pour cette dernière l'avis favorable à la construction d'une nouvelle gendarmerie est conditionné à une baisse de la participation par habitant à 2,50 €uros. Ce qui ne peut être envisagé.

Monsieur MASSON donne également lecture d'une lettre du colonel Bruno ARVISET, commandant le groupement de gendarmerie du département, qui exprime son souhait de privilégier le maintien d'une brigade de dix militaires à Brou (contre neuf actuellement), malgré la nécessité de réduire le nombre d'implantation de brigade dans chaque département, mais qui insiste sur l'impérative nécessité, dans ce cas, de doter cette brigade de locaux administratifs et d'habitation dignes afin de fidéliser les gendarmes. En fin de correspondance le colonel ARVISET s'exprime ainsi :

« Chargé de préparer un schéma départemental d'implantation des unités dans le cadre de la révision générale des politiques publiques qui verra la gendarmerie perdre 3.500 postes budgétaires d'ici à 2012 au plan national, il m'importe en effet de savoir laquelle des deux solutions ci-dessous je dois envisager :

- *la construction d'une brigade à Brou dont l'effectif serait porté à dix militaires au lieu de neuf actuellement comme je vous l'ai proposé.*
- *la dissolution de cette brigade dans les deux ans à venir en l'absence d'une nouvelle caserne, avec rattachement des différentes communes du canton aux brigades limitrophes de Bonneval, Châteaudun, Cloyes, Authon-du-Perche, Thiron-Gardais et Illiers (la commune de Brou ayant alors vocation à être rattachée à celle d'Illiers) et redéploiement des effectifs de Brou dans les unités précitées ».*

La date butoir du 31 décembre pour signer avec l'emphytéote s'impose maintenant comme impérative et Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de bien vouloir trancher ce soir, si la commune de Brou s'engage, et engage les communes partenaires, dans le financement sous forme de bail emphytéotique sur trente ans, d'une nouvelle gendarmerie à Brou.

✓ Avis favorable à l'unanimité. Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette décision.

### **IV - Attribution délégation de service public marchés et foires et tarifs des droits de place 2010**

Le Conseil municipal a délibéré le 24 septembre dernier sur le principe du renouvellement de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement et foires et autorisé le maire à engager la procédure réglementaire.

L'avis d'appel à concurrence a été publié le 14 octobre 2009 et trois sociétés ont demandé à recevoir le cahier des charges de la consultation.

Seul un candidat a fait parvenir une proposition qui a été ouverte et étudiée en commission d'appel d'offres mardi 8 décembre dernier.

Monsieur le maire donne lecture des nouvelles dispositions du cahier des charges que le candidat s'est engagé à suivre scrupuleusement, comme :

- ◆ La présence de deux placiers de mai à septembre
- ◆ La participation d'un représentant du délégataire aux réunions de la commission municipale
- ◆ Le respect des heures des marchés (de 8 heures à 12 heures 30)
- ◆ Le respect des heures d'installation des commerçants (de 6 heures 30 à 8 heures)
- ◆ Le respect des heures de remballage (de 12 heures 30 à 13 heures 30 maximum)
- ◆ Le parking des camions des commerçants non sédentaires en dehors des limites du marché, sauf dans le cas où le camion sert de devanture.

Puis il résume l'offre de l'Eurl MANDON qui propose à la commune une redevance de : 33.000 €uros par an et l'organisation des animations suivantes :

- ❖ *Saint-Valentin – Pâques – Fête des mères – Rentrée des classes – Fête du cidre – Noël*  
*Création d'un carré de l'art sous la halle en partenariat avec l'association LE CAP, plus un marché de l'art au printemps.*

Après avoir signalé que les tarifs de droits de place seront inchangés pour 2010 et indexés ensuite au même titre que la redevance versée par le délégataire, Monsieur le maire invite les conseillers municipaux à bien vouloir entériner la décision de la commission d'appel d'offres et l'autoriser à signer une nouvelle convention de délégation de service public pour les trois ans à venir.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

Madame Nathalie RICHE, adjointe à la communication – relations extérieures – commerce – marchés, précise que le délégataire privilégiera un partenariat avec l'UCIA et les commerçants locaux pour les animations projetées. Une réunion est prévue entre les intervenants pour déterminer les actions de chacun.

Elle indique également que le règlement du marché sera augmenté des nouvelles dispositions évoquées dans le cahier des charges.

## **V - Créations de postes**

Monsieur le maire rappelle que chaque année, en prévision des promotions ou avancements de grades possibles en 2010, il propose de créer les postes correspondants pour permettre une nomination des agents promus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Cette année les postes à ouvrir sont les suivants :

- deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- deux postes de rédacteur

✓ Avis favorable à l'unanimité.

## **VI - Débat d'orientations budgétaires 2010**

Monsieur le maire présente les conditions de la tenue du débat d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Il rappelle qu'il est la première étape du cycle budgétaire annuel, qu'il est obligatoire pour les communes ayant une population au moins égale à 3.500 habitants et que son utilité réside dans la détermination des orientations budgétaires et des choix majeurs de la commune qui feront l'objet d'un arbitrage lors de l'élaboration du budget de l'exercice à venir. Il est une formalité substantielle, débattue en Conseil municipal, dans le délai maximum de deux mois précédent le vote du budget.

Monsieur le maire cède ensuite la parole à Monsieur KIBLOFF qui procède à la lecture commentée du document de base transmis aux conseillers municipaux avec leur convocation et qui suit le déroulement suivant :

1. *Perspectives économiques 2010. Projet de loi de finances : les concours financiers de l'Etat*
2. *Analyse financière de la commune : exercice 2008*
3. *Evolution des principaux postes de dépenses*
4. *Les orientations et perspectives du budget 2010*
5. *Conclusion de Monsieur le maire.*

A l'issue de cette présentation Monsieur le maire lance le débat puis livre à terme ses conclusions qui sont de favoriser, pour 2010, les projets en partenariat sans grosses dépenses pour la commune. De consacrer l'exercice 2010 aux études de projets futurs. De maîtriser les dépenses tout en diminuant les taux d'imposition locaux et de préserver la qualité de vie à Brou.

## INFORMATIONS DIVERSES

☞ Monsieur le maire :

• informe l'assemblée :

- d'un courrier du 30 novembre 2009 de Monsieur DOUSSET, Conseiller général, accusant réception de son courrier du 19 novembre 2009 relatif aux travaux et au financement qui peuvent être envisagés pour le pont qui enjambe l'Ozanne – rue Emile Baudin.
- d'un courrier de remerciement du 2 décembre 2009 de Madame MAGUET, présidente de l'ALPAP, pour la subvention accordée au profit de l'association qu'elle préside.
- propose au Conseil une motion de soutien au comité de défense du service public de santé à l'hôpital de Châteaudun, dont Monsieur MASSON a reçu récemment des représentants en mairie, portant sur le retour du service chirurgie au sein de ce centre hospitalier, auquel il est favorable à condition que les moyens financiers et humains soient présents.

## QUESTIONS DIVERSES

- ☐ Monsieur MASSON informe les membres du Conseil que la communauté de communes a modifié le nombre de ses commissions en scindant la commission finances et travaux en deux commissions distinctes et en créant une nouvelle commission du développement durable.

Monsieur RESTEGUE complète cette présentation en précisant que Monsieur MASSON a été élu vice-président de la communauté de communes en charge de la commission des finances, Monsieur BLONSKY, maire de Chapelle-Royale, vice-président en charge de la commission des travaux et Madame PISTRE, maire de Frazé, vice-présidente en charge de la commission de développement durable.

## TOUR DE TABLE

- Madame LESIEUR remercie les commerçants et le Conseil municipal jeune pour leurs actions au profit du Téléthon.
- Madame RICHE félicite l'U C I A pour le succès du marché de Noël et annonce une animation « ferme animalière » sous la halle pour le week-end prochain. Elle informe également de la distribution du « *Brou Infos* » avant Noël et remercie les annonceurs.

- Madame SALIN se félicite du succès de la soirée organisée par le Conseil municipal jeune et remercie les adultes qui ont encadré cette manifestation dont les bénéfices ont été reversés au profit du Téléthon.
- Monsieur COTTEREAU complète les remerciements de Madame LESIEUR concernant le Téléthon en ajoutant les différentes associations et les services municipaux, et donne le total de la somme récoltée à ce jour, soit : 4.037 €uros.
- Madame SARRAZIN remercie les bénévoles qui ont aidé à l'organisation des deux repas des aînés et annonce la distribution de cadeaux aux résidents broutains de la maison de retraite, ainsi que l'envoi prochain des traditionnels « bons cadeaux ».
- Monsieur COTTEREAU, à la demande de Monsieur MASSON, dresse un rapide compte rendu de la réunion qui a eu lieu avant-hier aux Autels-Villevillon sur l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Madame THIRARD rend compte de la réunion portant sur l'établissement du calendrier des fêtes de l'arrondissement à laquelle elle a assisté et précise que sa couverture présente cette année des photos de Brou.
- Monsieur MASSON conclut la présente réunion à 23 heures 05 après avoir rappelé que les vœux de la municipalité, auxquels tous les commerçants, artisans, chefs d'entreprises ont été invités, auront lieu cette année sous la halle chauffée.